

COMMUNIQUE PRESSE

Sion, le 9 décembre 2024

Pétition pour l'indexation des salaires en 2025 dans le secteur de la santé

2000 paraphe récoltés en une poignée de jours, un signal fort du personnel, et pour cause !

TOUT AUGMENTE - SAUF LES SALAIRES !

Le Conseil d'Etat Valaisan a décidé de ne pas lâcher un seul centime pour protéger le pouvoir d'achat du personnel de la santé. Cette position est d'autant plus dérangeante que des allègements fiscaux à hauteur de plusieurs millions de francs sont annoncés.

Le pouvoir d'achat des salariées et salariés fond comme neige au soleil avec des augmentations de toute part des charges courantes, assurance maladie, loyer, énergie ou encore des denrées de première nécessité. Cette situation entraîne une baisse de qualité de vie significative pour de nombreux ménages et ne peut plus continuer !

Cette décision a été prise sans concertation avec les organisations syndicales signataires des conventions collectives de travail du secteur et à l'encontre des processus habituels de négociation salariale. Pour le personnel concerné, il s'agit clairement d'un affront.

Le secteur de la santé est en tension depuis longtemps : la pénurie de certains profils de personnel, les équipes travaillant en sous-effectifs chroniques, la flexibilité et le stress qui en résultent, les déficits des hôpitaux publics sont devenus une norme. L'ensemble du personnel de la santé ne doit pas faire les frais d'un système défaillant et mérite des salaires indexés à l'IPC compensant partiellement le renchérissement du coût de la vie.

Pétition avec environ 2000 signatures

En l'espace d'une semaine, environ 2000 collaboratrices et collaborateurs de l'Hôpital du Valais (CCT Hôpital du Valais) ainsi que des EMS et du CMS (CCT soins de longue durée) ont manifesté leur mécontentement en signant la pétition. Ils demandent sans équivoque au Conseil d'Etat de compenser le renchérissement et de garantir le pouvoir d'achat du personnel de santé.

Présence syndicale devant le bâtiment du Parlement

A l'occasion de la session de décembre du Grand Conseil, au cours de laquelle le budget sera également débattu, les organisations syndicales seront présentes dès 8h30 devant le bâtiment du Parlement le mardi 10 décembre 2024. L'objectif sera d'informer les parlementaires sur les revendications légitimes du personnel de santé et de favoriser le dialogue. Dans le cadre de cette action, un cadeau du personnel de la santé à l'attention du Conseil d'Etat sera également remis officiellement au président du Conseil d'Etat, Monsieur Franz Ruppen.

Il est urgent d'agir !

A une époque où le manque de personnel dans le secteur de la santé devient de plus en plus menaçant et où la charge de travail des employés restants augmente, le fait de renoncer à des augmentations de salaire témoigne d'une incompréhension des difficultés et des attentes du personnel. Le refus du Conseil d'État de prendre des mesures adéquates pour garantir le pouvoir d'achat envoie un message clair : le travail indispensable du personnel de santé n'est pas suffisamment reconnu.

Les organisations syndicales demandent au Conseil d'État de reconsidérer sa décision et d'entamer un dialogue avec les partenaires sociaux afin de trouver une solution équitable. Parallèlement, elles appellent les député-es du parlement à soutenir le personnel de santé, qui apporte chaque jour une contribution indispensable à la société et à prendre les décisions budgétaires qui s'imposent.

Les organisations syndicales soutiennent par ailleurs l'indexation des salaires de tout le secteur public et parapublic.

Renseignements complémentaires

SCIV , Laurent Mabillard, Secrétaire syndical du SCIV 079 415 25 58 

SSP, Natalie D'aoust-Ribordy , Secrétaire syndicale du SSP 078 642 55 83 

SYNA, Gianluca Casili, Secrétaire syndical du SYNA 076 521 19 09 